



► 12 septembre 2018

France-Belloubet juge l'affaire Benalla instrumentalisée

* Benalla ira finalement devant la commission des lois du Sénat

* Belloubet ne veut pas d'interférence avec la justice

PARIS, 12 septembre (Reuters) - La ministre de la Justice, Nicole Belloubet, a jugé mercredi que l'affaire Benalla, du nom de l'ex-chargé de mission de l'Elysée accusé d'avoir malmené des manifestants le 1er mai, donnait lieu à une "instrumentalisation" politique.

"Personne n'est dupe de ce qu'il se passe, de ce qu'il s'est passé cet été, de l'instrumentalisation de ce qui est, tout de même, une dérive au départ personnelle", a déclaré la garde des Sceaux à France Inter.

La présidente du Rassemblement national, Marine Le Pen, a accusé la garde des Sceaux de "se positionner comme l'avocat de M. Benalla".

"Ce qui est très étonnant, c'est de voir la ministre de la Justice venir se positionner comme l'avocat de M. Benalla, ça en dit long sur ce gouvernement qui manifestement développe un irrespect total pour nos institutions", a-t-elle dit sur RTL.

L'opposition de droite comme de gauche s'est emparée de la mise en cause d'Alexandre Benalla, 26 ans, accusé d'avoir molesté le 1er mai dernier des manifestants à Paris en se mêlant à des CRS.

La révélation de ce comportement en juillet a valu, après une simple mise à pied, à celui qui était devenu un homme de confiance d'Emmanuel Macron d'être licencié par la présidence de la République et mis en examen.

La commission des Lois du Sénat, qui s'est constituée en commission d'enquête et reprend ses auditions ce mercredi, veut l'entendre comme d'autres protagonistes de cette affaire, qui a plongé l'exécutif dans une tourmente politique sans précédent depuis le début du quinquennat du chef de l'Etat.

Après avoir, dans un premier temps, fait savoir qu'il refusait de se rendre devant la commission présidée par le sénateur Les Républicains Philippe Bas, Alexandre Benalla, menacé de sanctions, a fini par annoncer mardi soir qu'il se rendrait à cette convocation.

INTERFÉRENCES

Nicole Belloubet a rappelé mercredi ce qui constitue, selon elle une des règles de la séparation des pouvoirs :

"Il ne doit pas y avoir d'interférence entre une commission d'enquête parlementaire et une information judiciaire (...) au nom de la séparation des pouvoirs et parce que la garantie des droits pour la personne qui est en cause n'est pas la même devant le Parlement et devant l'institution judiciaire."

"Il y a une deuxième règle qui découle de l'article 24 de notre Constitution, selon laquelle le pouvoir de contrôle du Parlement s'exerce à l'égard de l'action du gouvernement (...) Ce n'est pas l'exécutif, c'est l'action du gouvernement", a ajouté la garde des Sceaux.

Une allusion au rôle que remplissait Alexandre Benalla auprès d'Emmanuel Macron et aux attaques contre le chef de l'Etat auxquelles son comportement a donné lieu.

Nicole Belloubet s'était attiré mardi une vive réplique de Philippe Bas et du rapporteur socialiste de la commission des lois du Sénat, Jean-Pierre Sueur, en rappelant en marge d'un déplacement en province la première de ces règles.

"J'ignorais que (la ministre de la Justice) était le conseil juridique de monsieur Benalla", avait lui aussi déclaré le président de la commission. Jean-Pierre Sueur avait pour sa part dit que la garde des Sceaux n'était pas la porte-parole de l'ex-adjoint au chef de cabinet d'Emmanuel Macron. (Emmanuel Jarry, édité par Sophie Louet)

Reuters le 12 sept. 18 à 08 44.